

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 mars 2023

Présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M Stéphane CHARTIER, Mme Maryline EPYNEAU, Mme Yvette GOURON, M Jean Philippe MENARD, Mme Marie Christine GENDREAU, M. Xavier MORET, Mme Emmanuelle AUDIBERT

Absents excusés : M Elhadji SIMAKHA qui a donné pouvoir à M Patrick MONOT, Mme Aurélie GALLET qui a donné pouvoir à M Patrick HUET M Grégory BOIRON qui a donné pouvoir à M Stéphane CHARTIER, M Patrick MAUNET qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MELO, M Nicolas GUILLON.

Secrétaire de séance : M Jean Philippe MENARD

Convocation et affichage le 23/03/2023,

Le procès- verbal de la séance du 15 février 2023 est approuvé à l'unanimité

I – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA BOTARDERIE.

a- Compte de gestion :

le conseil approuve par 14 voix sur 14 le compte de gestion du budget annexe du lotissement de la Botarderie du trésorier pour l'exercice 2022.

b- Compte administratif : Le conseil approuve par 12 voix sur 12 le compte administratif du budget annexe du lotissement de la Botarderie s'établissant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE	- 22 895.95 €	+ 9 476.32 €

c- Affectation du résultat 2022 :

À l'unanimité des membres présents, le résultat de l'exercice 2022 est affecté au budget 2023 comme suit :

. Section de fonctionnement – R 002 9 476.32 €
. Section d'investissement – D 001 22 895.95 €

d- Budget prévisionnel 2023 :

Le conseil vote par 14 voix sur 14, le budget annexe du lotissement la Botarderie pour 2023 comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses et recettes 30 651.32 €
Section d'investissement – dépenses et recettes 22 895.95 €

II – BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS SOCIAUX.

a- Compte de gestion :

le conseil approuve par 14 voix sur 14 le compte de gestion du budget annexe des logements sociaux du trésorier pour l'exercice 2022.

b- Compte administratif :

Le conseil approuve par 12 voix sur 12 le compte administratif du budget annexe des logements sociaux comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES RÉALISÉES	13 695.49 €	281.99 €
RECETTES RÉALISÉES	6 865.32 €	21 303.42 €
RÉSULTAT	- 6 830,17 €	+ 21 021.43 €

Affectation du résultat 2022

À l'unanimité des membres présents, le résultat de l'exercice 2022 est affecté au budget 2022 des logements sociaux comme suit :

. Section d'investissement – R 1068 6 830.17 €
. Section d'investissement – D 001 6 830.17 €
. Section de fonctionnement – R 002 14191.26 €

d-Budget prévisionnel 2023 :

Le conseil vote par 14 voix sur 14 le budget prévisionnel des logements sociaux pour 2023 comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses et recettes	24191.26 €
Section d'investissement – dépenses et recettes	14 680.17 €

III- BUDGET PRINCIPAL

a- Compte de gestion :

b- le conseil approuve par 14 voix sur 14 le compte de gestion du budget principal du trésorier pour l'exercice 2022.

b-Compte administratif :

Le conseil approuve par 12 voix sur 12 le compte administratif du budget principal s'établissant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES RÉALISÉES	538 007.23 €	615 219.58 €
RECETTES RÉALISÉES	573 227.05 €	994 615.44 €
RÉSULTAT	+ 352 19.82 €	+379 395.86 €

c- Affectation du résultat 2022 :

A l'unanimité des membres présents, le résultat de l'exercice 2022 est affecté au budget 2023 comme suit :

Section de fonctionnement – R 002	344 176,04 €
Section d'investissement – 1068	35 219,82 €
Section d'investissement – R 001	231 470,80 €

d- Budget prévisionnel 2023 :

Le conseil vote par 13 voix pour et 2 abstentions sur 15 le budget principal prévisionnel pour 2023 comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses et recettes	944 299,04 €
Section d'investissement – dépenses et recettes	1 476 282,34 €

A noter 2 votes contre l'opération de dépenses d'investissement N°10 relatives aux travaux de l'ancienne caserne des pompiers.

IV – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2023.

Le conseil approuve à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour 2023 et de fixer :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 35,48%
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 40,60%
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à 14,50%

V – SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de :

- 50 € au SYNDICAT DE CHASSE de Channay-sur-Lathan.
- 200 € à l'amicale bouliste « LA TOURANGELLE » de Channay-sur-Lathan.
- 15 € à l'association SAUVE QUI PLUME de Chanceaux-sur-Choisille.
- 370 € à l'association des PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DU RPI de Channay-sur-Lathan.
- 200 € à l'association USEP de Channay-sur-Lathan.
- 50 € à l'association JEUNESSE RURALE de Channay-sur-Lathan, pour soutien à la formation des enfants.
- 1000 € à la BIBLIOTHEQUE TRAIT D'UNION de Channay sur Lathan
- 50 € à l'association ADMR DE TOURAINE

- 35 € à l'association « L'ÉTOILE SPORTIVE DE SAINT-LAURENT-DE-LIN / LUBLÉ » de Saint-Laurent-de-Lin.
- 50 € à l'association ESCA'LATHAN de Savigné-sur-Lathan.
- 100 € à l'association du SECOURS CATHOLIQUE.
- 15 € à la FÉDÉRATION DES AVEUGLES VAL DE LOIRE.
- 150 € à l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR.
- 250 € à TOURISME VERT ET QUALITÉ DE LA VIE.
- 55 € à CLVHB (Handball) de Château-la-Vallière.
- 100 € à l'École de musique de Cléré-les-Pins.
- 40 € au JUDO CLUB de Château-la-Vallière.
- 30 € au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Joué-lès-Tours.
- 15 € à BTP CFA ST PIERRE DES CORPS
- 25 € à APE les ENFANTS du BELLAY de Château la Vallière
- 121,21 €+1 à Collège Joachim du Bellay de Château
- 15 € à LA PRÉVENTION ROUTIÈRE de Tours
- 15 € à l'association AAPCSL de Savigné-sur-Lathan.
- 25 € à l'association « LA VAILLANTE SPORTIVE NOYANTAISE » de Noyant.
- 300 € à l'association « RENCONTRES artistiques ».
- 30 € à l'association « LES CROQUEURS DE POMMES DE TOURAINE » de Veigné.
- 20 € à AIDES DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE TOURS – SORTIES
- 15 € à l'association AFMTÉLÉTHON – Délégation d'Indre-et-Loire – de Saint-Avertin.
- 200 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Lathan.
- 15 € à l'association TENNIS DE TABLE Langeais – Cinq Mars de Langeais.
- 45 € aux « ECURIES d'AMBILLOU »
- 300 € à AVENIR CYCLISTE TOURAINE
- 430 € à PUSSIFOLIES
- 200 € à AMIS DU MUSEE DES FALUNS
- 15 € à ARCA (rivières du territoire)

Soit un total prévisionnel de 4 546,21 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la liste ci-dessus, pour l'attribution des subventions aux associations en 2023.

Les subventions ne seront payées qu'après avoir reçu les précisions complémentaires demandées (bilans financiers, noms et prénoms des enfants inscrits, numéro de SIRET...)

VI –DEVIS PEINTURE SALLE DES FETES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise REDECORE de 37340 SAVIGNE SUR LATHAN d'un montant de 2 852,29€ TTC. Pour la peinture de la petite salle de la salle des fêtes.

VII –DEVIS JEU EXTERIEUR POUR L'ECOLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SITE EQUIP de 37170 CHAMBRAY LES TOURS d'un montant de 14 240,80 € HT soit 17088,96 € TTC pour la réfection de l'aire de jeux de l'école.

VIII –DEVIS MOBILIER DE JARDIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise URBANEXT de 86500 MONTMORILLON d'un montant de 2 815,36€ HT soit 3 378,43€ TTC pour l'achat de mobilier de jardin.

IX –DEVIS ELECTRICITE POUR PETITE CASERNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 13 voix pour et 2 voix contre, le devis de l'entreprise BOUCHET de 37330 CHANNAY SUR LATHAN d'un montant de 5 337€ HT soit 6 404,40 € TTC pour les travaux d'électricité dans le bâtiment de la petite caserne.

X –DEVIS PLOMBERIE POUR PETITE CASERNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 13 voix pour et 2 voix contre, le devis de l'entreprise PFP de 37330 CHANNAY SUR LATHAN d'un montant de 8 488,40€ HT soit 10 186,09 € TTC pour les travaux de plomberie dans le bâtiment de la petite caserne.

XII –CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Compte tenu d'un poste vacant d'adjoint administratif depuis le 1^{er} février 2023, il convient de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaire à compter du 3 avril 2023.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint administratif.

2. La suppression, à la même date, d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{eme} classe à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaire,

3. De modifier ainsi le tableau des emplois.

4. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

XIII –DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

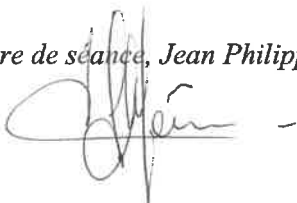
Cette demande concerne la création d'équipements sportifs de proximité neufs, plan « 5 000 équipements sportifs » pour un devis d'un montant global de 68 163,30 € HT et un montant de subvention de 54 530,64 € correspondant à 80 %.

QUESTIONS DIVERSES :

- *La fête de la musique aura lieu le 21 juin à 19h00 à la salle des fêtes*
- *Un pique-nique est organisé le 14 juillet à 12h00 dans le parc de la salle des fêtes et des jeux seront proposés pour tous l'après midi*
- *Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 26 avril 2023 à 20h30*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le secrétaire de séance, Jean Philippe MENARD



La Maire, Isabelle MELO

Melo hall

